



DOSSIER D'INSCRIPTION

Restaurant scolaire et accueil périscolaire

Année scolaire 2026-2027

**Dépôt du dossier complet en mairie
au plus tard le lundi 24 août 2026**

Un dossier par année scolaire et par enfant

Pour une inscription en cours d'année, le dossier devra nous parvenir au plus tard 1 semaine avant la 1^{ère} utilisation du service.
Au-delà une pénalité de dossier de 10 € sera appliquée.

Date de dépôt du dossier :

Date de dépôt du dossier complet :

L'enfant

Nom Prénom Sexe : Fille Garçon

Date de naissance :/...../..... École fréquentée en 2026-2027 : Jean Monnet (Public) Saint Louis (Privé)

Classe fréquentée en 2026-2027 : TPS PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

L'enfant vit avec Ses deux parents Son père Sa mère Garde alternée Un tuteur Famille d'accueil

Responsable légal 1 :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. domicile : Portable :

Tél. travail :

Adresse email :@.....

J'autorise la Mairie à me transmettre des informations par mail oui non

Responsable légal 2 :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. domicile : Portable :

Tél. travail :

Adresse email :@.....

J'autorise la Mairie à me transmettre des informations par mail oui non

En cas de litiges familiaux, les parents (ou le responsable légal) devront fournir la copie du jugement de garde de l'enfant.

Famille d'accueil :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. domicile..... Portable.....

Tél. travail.....

Adresse email :@.....

J'autorise la Mairie à me transmettre des informations par mail oui non

Personne à facturer (si différent du responsable 1)

Autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Nom et prénom : Tél :

Nom et prénom : Tél :

Nom et prénom : Tél :

Tarification cantine et périscolaire

CAF Nom de l'Allocataire : N° allocataire CAF :

MSA (Merci de fournir une attestation de quotient familial)

Si vous ne précisez pas votre n° allocataire (CAF) ou votre quotient familial (MSA), le tarif le plus élevé sera appliqué.

Mode de règlement

Prélèvement automatique (Autorisation de prélèvement disponible en mairie ou sur <http://www.isse.fr>)

A noter : pour les familles qui optent déjà pour le prélèvement, aucune démarche n'est nécessaire. En cas de changement de RIB, pensez à nous à nous fournir votre nouveau RIB et une nouvelle autorisation de prélèvement.

Règlement à la trésorerie à réception de la facture mensuelle

Vaccinations

Si l'enfant n'a pas été vacciné, merci de joindre un certificat de contre-indication.

| Vaccins | Oui | Non | Date dernier rappel effectué | Vaccins | Oui | Non | Date dernier rappel effectué |
|--------------|--------------------------|--------------------------|------------------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------------------|
| Diptérie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |/...../..... | Haemophilus influenzae b | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |/...../..... |
| Tétanos | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |/...../..... | Hépatite B | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |/...../..... |
| Poliomyélite | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |/...../..... | Rubéole Oreillons Rougeole | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |/...../..... |
| Coqueluche | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |/...../..... | Méningocoque C | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |/...../..... |

Merci de ne pas fournir les pages du carnet de santé, et de compléter le tableau ci-dessus.

Renseignements médicaux concernant l'enfant

| Allergies | Oui | Non | Précisez la cause de l'allergie |
|-------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------------|
| Asthme | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Alimentaire | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Médicament | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

P.A.I. (Projet d'accueil individualisé) en cours - Merci de joindre le protocole et toutes informations utiles.

Médecin traitant Nom : Tel :

L'enfant suit un **traitement médical** - Merci de joindre une ordonnance récente et les médicaments dans leurs boîtes d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice. **Aucun médicament ne sera donné sans ordonnance.**

Mon enfant porte : des lunettes des lentilles prothèses / appareil dentaire Autre.....

Régime alimentaire à connaître

Sans porc

Végétarien

Il ne sera pas proposé de repas de substitution mais uniquement des quantités plus importantes d'accompagnement.

Inscription cantine

Inscription régulière à partir :

de la rentrée (soit le mardi 1^{er} septembre 2026) **ou** à partir du : /...../.....

Jours de fréquentation du service : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Inscription occasionnelle

Inscription de préférence par mail à cantine.isse@orange.fr ou par téléphone 02 40 55 19 23, jusqu'au vendredi 12h00 au plus tard pour la semaine suivante (sans pénalité), conformément au règlement.

Inscription périscolaire

(7h30 à 8h35 et le soir de 16h15 à 18h30)

Inscription régulière Le matin à partir deh..... ou/et Le soir jusqu'àh.....

Inscription occasionnelle

Aucune réservation en mairie n'est nécessaire pour le périscolaire

ENGAGEMENT ET AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné, responsable de l'enfant....., déclare exactes les informations inscrites sur ce dossier.

- J'autorise** le responsable de la structure à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant. Ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence.
- J'autorise** les prises de vue et l'utilisation des images de mon enfant.
- J'autorise mon enfant à rentrer seul à la fin de l'accueil périscolaire.**
- J'autorise** mon enfant à participer aux sorties prévues dans le cadre de l'accueil périscolaire.
- Je **certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur** de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire.

Rappel des modalités d'inscription au restaurant scolaire :

- **Inscription possible** jusqu'au vendredi à 12h00 pour la semaine suivante (sans pénalité)
3 € de pénalité par enfant et par repas en cas de repas non réservé dans les délais
- **Désinscription possible** le jour même avant 9h00.

À, le/...../.....,

Signature

Liste des pièces obligatoires à fournir :

- Dossier d'inscription** dûment rempli,
- Attestation d'assurance responsabilité civile** en cours de validité,

Vous pouvez la joindre au dossier ou à défaut, nous la transmettre par mail ou demander à votre assureur de nous l'envoyer par mail à cantine.isse@orange.fr

Uniquement si concerné :

- Autorisation de prélèvement et RIB
- Attestation de quotient familial (Régime MSA uniquement)
- Jugement de garde d'enfant
- Protocole P.A.I.

TARIFICATION DES SERVICES
DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE
A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

Accueil périscolaire – prix en fonction du quotient familial – facturation au ¼ d'heure

| | Prix du quart d'heure |
|---------------------------------------|-----------------------|
| Tranche 1 (QF < à 400 €) | 0,28 € |
| Tranche 2 (QF entre 400 € et 650 €) | 0,31 € |
| Tranche 3 (QF entre 651 € et 950 €) | 0,35 € |
| Tranche 4 (QF entre 951 € et 1 250 €) | 0,37 € |
| Tranche 5 (QF > à 1 251 €) | 0,41 € |

L'accueil périscolaire ferme à 18h30.
Pour tout retard, après 18h30, une pénalité de 3€ par enfant par jour sera ajoutée à la facturation

Restaurant scolaire – application d'une tarification sociale

- Tarification sociale pour les enfants de la commune fréquentant la cantine :

| | Prix du repas |
|---------------------------------------|---------------|
| Tranche 1 à 3 (QF < à 950 €) | 1 € |
| Tranche 4 (QF entre 951 € et 1 250 €) | 3,30 € |
| Tranche 5 (QF > à 1 251 €) | 4,50 € |

- 5,00 € le prix du repas pour les enfants des communes extérieures fréquentant la cantine ;
- 2,70 € le prix du repas pour les enfants de la commune et des communes extérieures amenant leur panier repas à la cantine (sur prescription médicale uniquement) ;
- 7,30 € le prix du repas pour le personnel enseignant et les intervenants extérieurs des 2 écoles.

*Cette tarification sociale à 1 euro pour les 3 premières tranches de quotient familial est maintenue jusqu'au 31 août 2027.
(convention avec l'Etat).*

**En cas de non-respect du délai de prévenance,
une pénalité de 3€ par repas par enfant sera ajoutée au prix du repas**

Les informations recueillies dans ce dossier ne seront utilisées qu'à seule fin d'établir l'inscription de votre enfant.